

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 DECEMBRE 2009 A AZERAILLES

L'an deux mil neuf, le vingt neuf décembre
le Conseil Communautaire de la **Communauté de Communes des Vallées du Cristal** étant réuni au Foyer rural d'Azerailles, après convocation légale.

Etaient présents : Azerailles : BEAUMONT Jean-Yves, FALQUE Rose-Marie, LEGROS Olivier, Baccarat : VAUDEVILLE Sabrina (remplaçant BEGNENE David Titulaire) , BOINIER Jacques, CHASSAIN Isabelle, COUDRAY Jean, COUDRAY Yvette, FRANCOIS Gérard, GEX Christian, LICHY Lorène, MANGEMANTIN Yves, RENAUX Josette, SITT Raphaël, SORNETTE Sylvie, COSSART Annick (remplaçant M THIERY Olivier Titulaire), Mme CAREL Bertrichamps : DEMANGE Sylvie, DURUPT Louis, MICLO Bernard, VOURION Laure, Brouville : KRYZS Denis, PERRIN Cédric, Chenevières : GEORGES Marie-Josèphe, FAVIER Marie Claude (remplaçant LOUVAIN Francine Titulaire), MATH Alain, Deneuvre : BOQUEL Michel, KREMER Fabien (pouvoir de vote de VINCENT Alain) , Flin : FRANCOIS Jean-Paul, LOUIS Jean-Paul, Fontenoy-la-jouête : BARBIER Pierre, DUPAYS Florence, Gélacourt : BURDUCHÉ Pierre, THIERY Alain, Glonville : HENRY Marie-Lucie, ROITEL Philippe, Hablainville : FRANCOIS Françoise, KALCH Guy, Lachapelle : PAQUOT Véronique, RATEAU Bernard, Merviller : BLAISE Bernard, DEMANGE Jean-Luc, Pettonville : SITT Bernard, ZABEL Bernard, Reherrey : HOUBERT Olivier, KRYZS René, Thiaville-sur Meurthe : GEORGES Michel, THIRIET Dominique, Vacqueville : ALISON Dominique, LARDIN Jean-Marie, Vaxainville : FRANC Anne-Marie, MARCHAL Claude, Veney : FINANCE Audrey, TISSOUX Christian

Excusés Baccarat : BEGNENE David, THIERY Olivier, Chenevières : LOUVAIN Francine, Deneuvre : VINCENT Alain, Lachapelle : PAQUOT Véronique

Absent : Brouville : PERRIN Cédric,

Mademoiselle FINANCE Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DELIBERATION N° 01
PRONONCE SUR L'URGENCE

En préalable à l'ouverture de la séance et sachant que les délais de convocation sont abrégés le Président a rendu compte au conseil communautaire des motifs et mobiles qui lui ont paru de nature à justifier l'abrégement du délai. A l'unanimité, les membres du conseil se sont prononcés sur l'urgence de la séance et ont décidé de délibérer sur l'ensemble des questions portées à l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 02
CREATION DE TARIFS CANTINES/GARDERIES- CENTRES DE LOISIRS, MERCREDIS RECREATIFS ET AUTRES ACTIVITES – PISCINE

Dans le cadre des compétences acquises par l'une des communautés et des compétences transférées ou nouvelles, les membres du conseil communautaire à l'unanimité et par trois votes successifs décident de la création des tarifs suivants applicables au 1^{er} janvier 2010 soit :

CANTINES/GARDERIES

Cantine midi : repas enfants y compris garderie : 4.30 €
Repas enseignants : 4.30 €
Forfait garderie : matin : 1.20 €
Soir : 2.30 €

Forfait payé au trimestre pour les personnes qui s'engagent par convention et sur la base de l'annualité à faire garder au minimum 3 fois par semaine leur(s) enfant(s) : 40% de réduction du coût global.

CENTRES DE LOISIRS, MERCREDIS RECREATIFS ET AUTRES ACTIVITES

Tarifs mercredis récréatifs (à la journée)						
	Allocataires CAF			Non allocataires CAF		
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
CCVC	6.00 €	4.00 €	3.00 €	7.70 €	5.70 €	4.00 €
Extérieurs CCVC	8.00 €	6.00 €	5.00 €	10.00 €	8.00 €	5.00 €
Tarif cantine	4,30 € par repas					
Tarif garderie	1,50 € par heure par enfant					
Supplément pour les sorties exceptionnelles	5 € pour les jeunes de le CCVC					
	7 € pour les extérieurs					

Tarifs mercredis récréatifs (à la demi journée)						
	Allocataires CAF			Non allocataires CAF		
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
CCVC	3.00 €	2.00 €	1.50 €	3.85 €	2.85 €	2.00 €
Extérieurs CCVC	4.00 €	3.00 €	2.50 €	5.00 €	4.00 €	2.50 €
Tarif cantine	4,30 € par repas					
Tarif garderie	1,50 € par heure par enfant					
Supplément pour les sorties exceptionnelles	5 € pour les jeunes de le CCVC					
	7 € pour les extérieurs					

Mini-camp (du lundi au vendredi)						
	Allocataires CAF			Non allocataires CAF		
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
CCVC QF < 381	52.50 €	45.50 €	42.00 €			
CCVC QF >382	65.60 €	56.25 €	41.60 €	105.00 €	87.80 €	79.20 €
Extérieurs (54)	105.00 €	101.70 €	98.70 €	137.30 €	130.30 €	121.70 €
Extérieurs (autres)	137.30 €					

NB. QF = Quotient familial

PISCINE

PISCINE INTERCOMMUNALE	
Billets à l'unité	
Baigneurs adultes de la CCVC	2.50 €
Baigneurs adultes n'appartenant pas à la CCVC	3.00 €
Enfants de moins de 6 ans CCVC	1.00 €
Enfants de moins de 6 ans non CCVC	1.30 €
Enfants de 6 à 16 ans CCVC	1.20 €

Enfants de 6 à 16 ans non CCVC	2.00 €
Etudiant CCVC	1.80 €
Etudiant non CCVC	2.50 €
Groupe CCVC (sauf écoles)	1.20 €
Groupe non CCVC	2.00 €
Visiteurs et accompagnateurs	1.00 €
Comités d'entreprises	2.10 €
Carnets de 12 billets	
Baigneurs adultes CCVC	25.00 €
Baigneurs adultes non CCVC	30.00 €
Etudiants CCVC	18.00 €
Etudiants non CCVC	25.00 €
Enfants de moins de 6 ans CCVC	10.00 €
Enfants de moins de 6 ans non CCVC	13.00 €
Enfants de 6 à 16 ans CCVC	12.00 €
Enfants de 6 à 16 ans non CCVC	20.00 €
Comités d'entreprises	30.00 €
SAUNA	
Entrée Piscine + Sauna	
CCVC	5.00 €
Extérieurs	6.50 €

DELIBERATION N° 03

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA PISCINE ET D'UNE REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES POUR LES CENTRES DE LOISIRS

L'ensemble des élus décide la création au 1^{er} janvier 2010 d'une régie de recettes permettant l'encaissement de divers droits d'entrées à la piscine intercommunale ainsi que la création d'une régie de recettes et d'avances relative aux centres de loisirs, mercredis récréatifs et autres activités.

DELIBERATION N° 04

INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales le conseil communautaire à la majorité fixe le régime indemnitaire du Président appliqués à 48.75 % de l'indice brut 1015 par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et fixe le régime indemnitaire de chaque vice-président à 75 % appliqués à 20.63 % de l'indice 1015 ;

DELIBERATION N° 05

MAINTIEN DES AVANTAGES ACQUIS

L'ensemble des élus décide, pour l'ensemble du personnel de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal du maintien des avantages acquis antérieurement par d'une part le personnel de la Ville de Baccarat transféré à la nouvelle intercommunalité et d'autre part par le personnel de l'intercommunalité du Cristal transféré pareillement à la nouvelle intercommunalité.

DELIBERATION N° 06

CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE A DETACHER DANS LES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Pour assurer la charge de travail administrative et technique de l'intercommunalité qui regroupe des compétences variées, la diriger en collaboration avec le Président, les vice-présidents et les élus, et pour diriger le personnel de la communauté, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité de créer un poste d'attaché qui sera détaché dans les fonctions de directeur général des services de la communauté de communes des Vallées du Cristal.

DELIBERATION N° 07

DELEGATION DE COMPETENCES AU BUREAU

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'accorder délégations de toutes compétences au bureau de l'intercommunalité, exceptées les SEPT énoncées à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la Ville.

DELIBERATION N° 08

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : DESIGNATION DE SES MEMBRES

Conformément au Code des Marchés Publics le conseil communautaire décide hors Président de droit de créer une commission d'appel d'offres de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants et procèdent au scrutin secret à la désignation de ses membres soit :

Titulaires :

DURUPT Louis, GEX Christian, LOUIS Jean-Paul, MARCHAL Claude, RATEAU Bernard

Suppléants :

BOINIER Jacques, COUDRAY Jean, KALSCH Guy, VOURION Laure, ZABEL Bernard

DELIBERATION N° 09

CREATION DE COMMISSIONS ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations, le conseil communautaire décide de créer 12 commissions de huit à douze membres, hors président membre de droit, et dit les représentations suivantes :

COMMISSION PROJET TERRITOIRE

BOINIER Jacques, FRANCOIS Gérard, FRANCOIS Jean Paul, GEX Christian, KALSCH Guy, LAGRANGE Michel, RATEAU Bernard, VOURION Laure

COMMISSION COMMUNICATION, TOURISME, MUSEE

RENAUX Josette, CAREL Jocelyne, CHASSIN Isabelle, FALQUE Rose Marie, HENRY Marie Lucie, MANGEMATIN Yves, MICLO Bernard, MIERZCHALA Michel, THERY Olivier

COMMISSION COMMERCE/ARTISANAT/INDUSTRIE

RENAUX Josette, DUPAYS Florence, GEORGES Michel, GEX Christian, KRYZS René, LOUIS Jean Paul, MICLO Bernard, SITT Raphaël

COMMISSION HABITAT

FALQUE Rose- Marie, BEGNENE David, BILOUROU Hervé, BOINIER Jacques, BREGEOT Philippe, COUDRAY Jean, DURUPT Louis, FINANCE Audrey, KALSCH Guy

COMMISSION BORDS DE MEURTHE/AGRICULTURE

FALQUE Rose-Marie, ALISON Dominique, BLAISE Bernard, BOINIER Jacques, BURDUCHÉ Pierre, COUDRAY Jean, FRANCOIS Françoise, FRANCOIS Jean Paul, GEORGES Michel, MICLO Bernard, NOTHUM Sophie, ROITEL Philippe

COMMISSION FINANCES

GEX Christian, COUDRAY Yvette, FRANCOIS Gérard, LEGROS Olivier, LOUIS Jean Paul, MARCHAL Claude, THIERY Alain, TISSOUX Christian, VINCENT Alain, ZABEL Bernard

COMMISSION CANTINES/GARDERIES/ PERISCOLAIRE/ACCUEIL PETITE ENFANCE

DEMANGE Jean- Luc, BEGNENE David, CHASSAIN Isabelle, COSSARD Annick, FAGOT Lise, FINANCE Audrey, FRANCOIS Gérard, HOUBERT Olivier, KRYZS Denis, MICLO Bernard, THIERY Alain, THIRIET Dominique

COMMISSION CESI (CENTRE D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITE INTERCOMMUNAL)– RSP (RELAIS SERVICE PUBLIC)

DEMANGE Jean-Luc, COUDRAY Yvette, DEMANGE Sylvie, DUPAYS Florence, FINANCE Audrey, PERRIN Cédric, SORNETTE Sylvie

COMMISSION POLE BIJOU

RATEAU Bernard, BURDUCHE Pierre, CAREL Jocelyne, DEMANGE Sylvie, DUPAYS Florence, GEX Christian, KALSCH Guy, LAGRANGE Michel, LICHY Lorène, SORNETTE Sylvie

COMMISSION PROPLETE :

ORDURES MENAGERES/DECHETTERIE/REDEVANCE INCITATIVE

DURUPT Louis, BARBIER Pierre, BEAUMONT Jean Yves, BURDUCHE Pierre, COUDRAY Jean, FRANCOIS Françoise, LARDIN Jean Marie, SITT Bernard, SITT Raphaël, TISSOUX Christian

COMMISSION ANIMATION JEUNESSE

BEGNENE David, DEMANGE Jean Luc, DUPAYS Florence, HENRY Marie Lucie, JACQUES Hervé, MICLO Bernard, MOUGIN Daniel, PAQUOT Véronique, VAUDEVILLE Sabrina

COMMISSION PISCINE

BEGNENE David, FAGOT Lise, FRANCOIS Jean Paul , KALSCH Guy, MIERZCHALA Michel, RATEAU Bernard, VAUDEVILLE Sabrina, VIRLOUVET Christian, ZABEL Bernard

DELIBERATION N° 10

AUTORISATION AU PRESIDENT :

Les sièges respectifs des deux communautés de communes antérieures ne pouvant le siège de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal, les élus, à l'unanimité autorisent le Président à organiser les négociations avec le Conseil

Général de Meurthe et Moselle en vue de l'acquisition du futur siège au 22 rue Humbépaire à Baccarat.

DELIBERATION N°11

PROPOSITION DE DENOMINATION DU BULLETIN INTERCOMMUNAL « LES VALLEES DU CRISTAL »

A l'unanimité les membres du conseil communautaire décident de dénommer le bulletin de communication de l'intercommunalité « Les Vallées du Cristal » et autorisent le Président à engager et mettre en œuvre toutes les formalités à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures 30.

Le Président,
Michel BOQUEL